Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-215602053-20260616-2026_042-DE

Commune de
SAINT ARMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, 15 juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Membres du Conseil municipal : Mmes et MM : Philippe TREMOUREUX, Françoise BOUSQUET, Rémi AMAR, Isabelle MATAMOROS, Rémy BESNARD, Anne TESSIER-PETARD, Jacques MAURY, Jeannine BROGUET, Yann VELLUET, Martine COURTOIS, Philippe AUBRIERE ; Hélène PERCHEPIED, Christian LE MENACH, Mathilde DUCHESNE, Jean Pierre BERNARD
Absents excusés : Mme Anne TESSIER-PETARD qui a donné procuration à Mme Françoise BOUSQUET, M Rémy BESNARD qui a donné procuration à Mme Jeannine BROGUET, M Jacques MAURY qui a donné procuration à M Rémi AMAR, M Christian LE MENACH qui a donné procuration à Mme Martine COURTOI
Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents :11 Votants : 15
Secrétaire de séance : Françoise BOUSQUET

Délibération n°2026-06 / 042 – Autorisation de signature de la convention ZMEL AOT

Rapporteur : M le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le Code des transports ;
Vu le projet de Zone de Mouillages et d'Équipements Légers (ZMEL) porté par la commune de Saint-Armel ;
Vu le projet de convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public maritime établi par l'État ;
Considérant que la création et l'exploitation de la Zone de Mouillages et d'Équipements Légers nécessitent la délivrance d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public maritime ;

Après en avoir délibéré les membres du Conseil

- **Autorise** M le Maire à signer la convention d'autorisation pour la ZMEL AOT

Adoptée à l'unanimité

Fait à Saint-Armel le 16/06/2026
Le Maire
Philippe TREMOUREUX

MAIRIE de St ARMEL 56 Morbihan

Secrétaire de séance
Françoise BOUSQUET